



COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2026

L'an Deux Mille Vingt-six le mardi 19 mai à 19 h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière la Juine et de ses affluents, légalement convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saclas, 19 rue de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GOULET, doyen du Comité syndical puis de M. Michaël MÉRIGOT, président nouvellement élu.

Étaient Présent(e)s et votant(e)s les Délégué(e)s Titulaires ou Suppléant(e)s :

CAESE	ABBEVILLE-LA-RIVIERE	Monsieur	MEYER Eric
CAESE	ANGERVILLE	Monsieur	PARMENTIER Emmanuel
CAESE	ANGERVILLE	Monsieur	DUPUIS Bruno
CAESE	ARRANCOURT	Monsieur	DUPENLOUP Stéphane
CAESE	AUTHON-LA-PLAINE	Madame	VAILLE Claude
CCDP	AUTRUY-SUR-JUINE	Monsieur	MOUHOT Florent
CCEJR	AUVERS-ST-GEORGES	Madame	PIONNEAU Isabelle
CAESE	BOISSY-LA-RIVIERE	Monsieur	OLIVEIRA SANTOS David
CCEJR	BOURAY-SUR-JUINE	Madame	CAMPAIN Clothilde
CAESE	BOUTERVILLIERS	Madame	THEBAUD Anne-Laure
CAESE	BRIERES-LES-SCELLES	Monsieur	GENTY Mathieu
CAESE	CHALO-SAINT-MARS	Monsieur	MARCHAND Eric
CAESE	CHALOU-MOULINEUX	Monsieur	RONDU Maxime
CCEJR	CHAMARANDE	Monsieur	ELEUTERIO José
CCEJR	CHAUFFOUR-LES-ETRECHY	Monsieur	PIGEON Fabien
CEA	CHEPTAINVILLE	Madame	DELMOTTE Kim
CAESE	CONGERVILLE-THIONVILLE	Monsieur	BENOIST Hervé (D.S.)
CAESE	ETAMPES	Monsieur	BAYART Gilles
CAESE	ETAMPES	Madame	BLOT Morgane
CCEJR	ETRECHY	Monsieur	YRIS Dominique
CCEJR	ETRECHY	Monsieur	DUPONT Philippe (D.S.)
CAESE	FONTAINE-LA-RIVIERE	Monsieur	GATINEAU Henry
CEA	GUIBEVILLE	Monsieur	RATON Thierry
CAESE	GUILLERVAL	Madame	SIEBENALER Maryvonne
CCVE	ITTEVILLE	Madame	GUILLARD Françoise
CCVE	ITTEVILLE	Monsieur	DURAND Hervé
CCEJR	LARDY	Monsieur	LAVENANT Rémi
CCEJR	LARDY	Madame	CHANON Benoîte
CCVE	LEUDEVILLE	Monsieur	LECOMTE Jean-Pierre
CAESE	LE MEREVILLOIS	Monsieur	BARBEROT Olivier
CAESE	LE MEREVILLOIS	Madame	ORION Pascale (D.S.)
CEA	MAROLLES-EN-HUREPOIX	Monsieur	DAVID Michel
CEA	MAROLLES-EN-HUREPOIX	Monsieur	CHAPELLON Laurent
CAESE	MEROBERT	Monsieur	LEFEBVRE Olivier
CAESE	MONERVILLE	Monsieur	LATINIER Michel
CAESE	MORIGNY-CHAMPIGNY	Monsieur	LENOIR Jérôme
CAESE	MORIGNY-CHAMPIGNY	Madame	FRESSARD Laureen
CAESE	ORMOY-LA-RIVIERE	Monsieur	MÉRIGOT Michael
CAESE	PLESSIS SAINT-BENOIST	Monsieur	JUBERT Jean-Pierre (D.S.)
CAESE	PUSSAY	Madame	GUILLOT Sylvie
CAESE	SACLAS	Monsieur	COATES Michaël
CAESE	ST CYR-LA-RIVIERE	Monsieur	GOULET Gérard
CAESE	ST-ESCOBILLE	Monsieur	IMBAULT Vincent
CAESE	ST HILAIRE	Monsieur	DEMEULEMEESTER Stéphane
CCVE	ST VRAIN	Madame	CORDIER Corinne
CCVE	ST VRAIN	Monsieur	MOREAU David (D.S.)
CCEJR	TORFOU	Madame	CARLE Elise
CCEJR	VILLECONIN	Monsieur	REGNIER Frédéric
CCEJR	VILLENEUVE-SUR-AUVERS	Madame	BHIKOO Martine

Était Absent et excusé le Délégué Titulaire ayant donné pouvoir :

CCEJR	JANVILLE-SUR-JUINE	Monsieur	GERMAIN Marc (pouvoir à M. LAVENANT)
-------	--------------------	----------	--------------------------------------

Etaient Absent(e)s et excusé(e)s les Délégué(e)s Titulaires :

CEA	AVRAINVILLE	Monsieur	JANIN Éric
CAESE	CONGERVILLE-THIONVILLE	Madame	PELE Marjolaine
CCEJR	ETRECHY	Monsieur	DOIZIE Hervé
CAESE	LE MEREVILLOIS	Monsieur	VIETTE Philippe
CAESE	PLESSIS SAINT-BENOIST	Monsieur	PAVARD Sylvain
CCVE	ST VRAIN	Madame	GUAJARDO-FILIPPI Emmanuelle

Etaient également Présents les Délégué(e)s Suppléants :

CCDP	AUTRUY-SUR-JUINE	Monsieur	LOMBARD Jean-Marc
CAESE	BOISSY-LA-RIVIERE	Madame	RIAUD Véronique
CCEJR	BOURAY-SUR-JUINE	Monsieur	PAUTRAT Didier
CAESE	BOUTERVILLIERS	Monsieur	CHARBONNIER Thierry
CAESE	CHALO-SAINT-MARS	Monsieur	TESSIER Romaric
CAESE	CHALOU-MOULINEUX	Monsieur	VALVERDE Jean-Pierre
CCEJR	CHAUFFOUR-LES-ETRECHY	Monsieur	GAUTIER Thierry
CAESE	ETAMPES	Monsieur	GODARD Jean-Jacques
CAESE	FONTAINE-LA-RIVIERE	Madame	DUMONT Sylvie
CAESE	MONERVILLE	Monsieur	FONSECA Didier
CAESE	ORMOY-LA-RIVIERE	Madame	LEVESQUE Samantha
CAESE	SACLAS	Monsieur	ESTEVEES Cyrille
CAESE	ST CYR-LA-RIVIERE	Madame	DAILLOUX Marie-Pascale

Etaient Absent(e)s et excusé(e)s les Délégué(e)s Suppléants :

CAESE	ABBEVILLE-LA-RIVIERE	Monsieur	POIRIER Christian
CAESE	ANGERVILLE	Monsieur	VAURY Dominique
CAESE	ANGERVILLE	Madame	VATER Aurélia
CAESE	ARRANCOURT	Monsieur	FELICITE Pascal
CAESE	AUTHON-LA-PLAINE	Monsieur	GOUSSU David
CCEJR	AUVERS-ST-GEORGES	Monsieur	MARTIN Xavier
CEA	AVRAINVILLE	Madame	ROBIN Josette
CAESE	BRIERES-LES-SCELLES	Madame	REMOND Marine
CCEJR	CHAMARANDE	Monsieur	DERKALOUSTIAN Antoine
CEA	CHEPTAINVILLE	Madame	CARLACH Sabine
CAESE	ETAMPES	Monsieur	GAURET Thomas
CCEJR	ETRECHY	Madame	DIONNET Myriam
CEA	GUIBEVILLE	Madame	BERTINOT Martine
CAESE	GUILLERVAL	Monsieur	HIELE David
CCVE	ITTEVILLE	Madame	HOUDAYER Alix
CCVE	ITTEVILLE	Monsieur	PREVOTEAU Dominique
CCEJR	JANVILLE-SUR-JUINE	Madame	GALIBERT Séverine
CCEJR	LARDY	Monsieur	THOMAS Nicolas
CCEJR	LARDY	Monsieur	PENTSCH Jesse
CCVE	LEUDEVILLE	Monsieur	LABOUSSET Pascal
CAESE	LE MEREVILLOIS	Monsieur	SANCHEZ Félix
CEA	MAROLLES-EN-HUREPOIX	Monsieur	MONTAIGNE Jérémy
CEA	MAROLLES-EN-HUREPOIX	Monsieur	DELAVAL Bruno
CAESE	MEROBERT	Madame	LACRAMPE Marie-Patricia
CAESE	MORIGNY-CHAMPIGNY	Monsieur	HIBERT Maxime
CAESE	MORIGNY-CHAMPIGNY	Monsieur	GIRARD Jean-Charles
CAESE	PUSSAY	Monsieur	COURTAS Grégory
CAESE	ST-ESCOBILLE	Monsieur	CHASSIN Michel
CAESE	ST HILAIRE	Madame	DUBOIS Florie
CCVE	ST VRAIN	Monsieur	FOUCHER Bruno
CCEJR	TORFOU	Monsieur	BONNET Laurent
CCEJR	VILLECONIN	Madame	FOURNIER Héroïse
CCEJR	VILLENEUVE-SUR-AUVERS	Monsieur	DORON Cédric

Monsieur Gérard GOULET doyen d'âge déclare la séance ouverte et procède à l'appel nominal afin d'installer les nouveaux délégués. Il déclare installés les élus appelés, qu'ils aient été présents ou non.

Monsieur Eric MEYER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

AUTORISATION DE RECOURS AU VOTE ELECTRONIQUE – DELIBERATION 2026-05-001

Le Comité Syndical est amené à élire, au scrutin secret, un nombre important de personnes pour les postes de Président, Vice-Présidents et autres membres du Bureau.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- **AUTORISE** le recours au vote électronique,

Voté à l'unanimité,

ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN ET L'AMENAGEMENT DE LA RIVIERE LA JUINE ET SES AFFLUENTS - 1er Tour de Scrutin

Appel de candidature est fait pour le poste de Président par Monsieur Gérard GOULET

Monsieur Michaël MÉRIGOT a fait acte de candidature à ce poste par courrier du 14 mai 2026.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé à l'élection,

Monsieur Michaël MÉRIGOT ayant obtenu la Majorité absolue (46 voix), est proclamé Président et immédiatement installée dans sa fonction.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS - DELIBERATION 2026-05-002

Le Président propose, qu'en égard à la multiplicité des missions du SIARJA, le nombre de vice-présidents soit porté à 5.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- **DECIDE** de fixer à 5 le nombre de Vice-présidents.

Voté à l'unanimité (2 abstentions),

ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT - 1er Tour de Scrutin

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 1^{er} Vice-président.

Monsieur Fabien PIGEON est candidat à ce poste de 1^{er} Vice-Président.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé à l'élection,

Monsieur Fabien PIGEON ayant obtenu la Majorité absolue (48 voix), est proclamé 1^{er} Vice-Président et immédiatement installé dans sa fonction.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT - 1er Tour de Scrutin

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 2^{ème} Vice-président.

Monsieur Gilles BAYART est candidat à ce poste de 2^{ème} Vice-Président.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé à l'élection,

Monsieur Gilles BAYART ayant obtenu la Majorité absolue (42 voix), est proclamé 2^{ème} Vice-Président et immédiatement installé dans sa fonction.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT - 1er Tour de Scrutin

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 3^{ème} Vice-président.

Monsieur Rémi LAVENANT est candidat à ce poste de 3^{ème} Vice-Président.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé à l'élection,

Monsieur Rémi LAVENANT ayant obtenu la Majorité absolue (43 voix), est proclamé 3^{ème} Vice-Président et immédiatement installé dans sa fonction.

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT - 1er Tour de Scrutin

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 4^{ème} Vice-président.

Monsieur Olivier BARBEROT est candidat à ce poste de 4^{ème} Vice-Président.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé à l'élection,

Monsieur Olivier BARBEROT ayant obtenu la Majorité absolue (45 voix), est proclamé 4^{ème} Vice-Président et immédiatement installé dans sa fonction.

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT - 1er Tour de Scrutin

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 5^{ème} Vice-président.

Monsieur Jérôme LENOIR est candidat à ce poste de 5^{ème} Vice-Président.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé à l'élection,

Monsieur Jérôme LENOIR ayant obtenu la Majorité absolue (43 voix), est proclamé 5^{ème} Vice-Président et immédiatement installé dans sa fonction.

DETERMINATION DU NOMBRE DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU - DELIBERATION 2026-05-003

Le Président propose, de porter à 10 le nombre de membres supplémentaires du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical ;

- **DECIDE** de fixer à 10 le nombre « d'assesseurs » délégués membres du bureau.

Voté à la majorité (46 pour, 2 contre, 2 abstentions),

ELECTION DU 1^{er} ASSESSEUR - 1er Tour de Scrutin

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 1^{er} assesseur.

Madame Clothilde CAMPAIN est candidate à ce poste de 1^{er} assesseur.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé à l'élection,

Madame Clothilde CAMPAIN ayant obtenu la Majorité absolue (48 voix), est proclamée 1^{ère} assesseure et immédiatement installée dans sa fonction.

ELECTION DU 2^{ème} ASSESSEUR - 1er Tour de Scrutin

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 2^{ème} assesseur.

Monsieur Maxime RONDU est candidat à ce poste de 2^{ème} assesseur.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé à l'élection,

Monsieur Maxime RONDU ayant obtenu la Majorité absolue (44 voix), est proclamé 2^{ème} assesseur et immédiatement installé dans sa fonction.

ELECTION DU 3^{ème} ASSESSEUR - 1er Tour de Scrutin

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 3^{ème} assesseur.

Monsieur Thierry RATONI est candidat à ce poste de 3^{ème} assesseur.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé à l'élection,

Monsieur Thierry RATONI ayant obtenu la Majorité absolue (42 voix), est proclamé 3^{ème} assesseur et immédiatement installé dans sa fonction.

ELECTION DU 4^{ème} ASSESSEUR - 1er Tour de Scrutin

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 4^{ème} assesseur.

Monsieur Dominique YRIS est candidat à ce poste de 4^{ème} assesseur.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé à l'élection,

Monsieur Dominique YRIS ayant obtenu la Majorité absolue (43 voix), est proclamé 4^{ème} assesseur et immédiatement installé dans sa fonction.

ELECTION DU 5^{ème} ASSESSEUR - 1er Tour de Scrutin

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 5^{ème} assesseur.

Madame Marjolaine PELÉ est candidate à ce poste de 5^{ème} assesseur.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé à l'élection,

Madame Marjolaine PELÉ ayant obtenu la Majorité absolue (47 voix), est proclamée 5^{ème} assesseure et immédiatement installée dans sa fonction.

ELECTION DU 6^{ème} ASSESSEUR - 1er Tour de Scrutin

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 6^{ème} assesseur.

Monsieur Stéphane DEMEULEMEESTER est candidat à ce poste de 6^{ème} assesseur.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé à l'élection,

Monsieur Stéphane DEMEULEMEESTER ayant obtenu la Majorité absolue (43 voix), est proclamé 6^{ème} assesseur et immédiatement installé dans sa fonction.

ELECTION DU 7^{ème} ASSESSEUR - 1er Tour de Scrutin

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 7^{ème} assesseur.

Madame Sylvie GUILLOT est candidate à ce poste de 7^{ème} assesseur.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé à l'élection,

Madame Sylvie GUILLOT ayant obtenu la Majorité absolue (48 voix), est proclamée 7^{ème} assesseure et immédiatement installée dans sa fonction.

ELECTION DU 8^{ème} ASSESSEUR - 1er Tour de Scrutin

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 8^{ème} assesseur.

Monsieur Michaël COATES est candidat à ce poste de 8^{ème} assesseur.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé à l'élection,

Monsieur Michaël COATES ayant obtenu la Majorité absolue (48 voix), est proclamé 8^{ème} assesseur et immédiatement installé dans sa fonction.

ELECTION DU 9^{ème} ASSESSEUR - 1er Tour de Scrutin

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 9^{ème} assesseur.

Madame Corinne CORDIER est candidate à ce poste de 9^{ème} assesseur.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé à l'élection,

Madame Corinne CORDIER ayant obtenu la Majorité absolue (48 voix), est proclamée 9^{ème} assesseur et immédiatement installée dans sa fonction.

ELECTION DU 10^{ème} ASSESSEUR - 1er Tour de Scrutin

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 10^{ème} assesseur.

Monsieur Florent MOUHOT,

Monsieur Henry GATINEAU,

Madame Kim DELMOTTE sont candidats à ce poste de 10^{ème} assesseur.

Il est procédé à l'élection, qui a donné les résultats ci-après, au 1^{er} tour de scrutin :

Majorité requise : Absolue – majorité absolue des voix exprimées

Madame Kim DELMOTTE	21 voix
Monsieur Florent MOUHOT	13 voix
Monsieur Henry GATINEAU	11 voix
Blanc	3 voix
Abstention	2 voix

N'ayant pas obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 2^{ème} tour

Majorité requise : Absolue – majorité absolue des voix exprimées

Madame Kim DELMOTTE	22 voix
Monsieur Florent MOUHOT	14 voix
Monsieur Henry GATINEAU	11 voix
Blanc	2 voix
Abstention	1 voix

N'ayant pas obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour

Majorité requise : majorité simple

Madame Kim DELMOTTE	23 voix
Monsieur Florent MOUHOT	17 voix
Monsieur Henry GATINEAU	8 voix
Blanc	1 voix
Abstention	1 voix

Madame Kim DELMOTTE ayant obtenu la Majorité simple, est proclamée 10^{ème} assesseure et immédiatement installée dans sa fonction.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL- DELIBERATION 2026-05-004

Le Président donne lecture de la Charte de l'élu local, qui a par ailleurs été transmise aux délégués avec la convocation, et à la présente séance du comité,

Lecture de l'article L.1111-13 & L.1111-14 du CGCT

Le Comité Syndical ;

- **PREND ACTE** à l'unanimité de la lecture de la charte de l'élu local

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 FEVRIER 2026

Le Président demande aux membres du Comité Syndical si le procès-verbal de la séance du 12 février 2026 appelle des observations.

Le procès-verbal n'appelant pas d'observation, le Président le soumet au vote.

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité (6 abstentions et 2 n'ayant pas participé au vote),

DELEGATION DE COMPETENCES DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT – DELIBERATION 2026-05-005

Considérant que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte financier unique ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville »

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de charger Le Président jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés syndicales utilisées par les services publics du syndicat et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés syndicales,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 60 000€HT, de les déclarer sans suite le cas échéant, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent

pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15 %, lorsque les crédits sont prévus au budget,

- Déposer toute déclaration ou autorisation et signer tout acte administratif ou réglementaire nécessaire à l'instruction des projets d'un montant inférieur à 60 000€HT, et plus généralement tout acte administratif nécessaire pour répondre aux exigences législatives et réglementaires (notamment les autorisations d'urbanisme, dossier Loi sur l'eau...),
- De solliciter les subventions les plus élevées auxquelles le syndicat peut prétendre et signer les conventions correspondantes, hors les cas pour lesquels l'engagement nécessite une délibération du comité syndical (i.e. montant de projet supérieur à 60 000€ HT, demande expresse du financeur ou obligation réglementaire),
- Déposer les candidatures du Syndicat aux appels à projets et aux manifestations d'intérêt en rapport avec les compétences et missions du syndicat,
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Passer les contrats d'assurance, de suivre leur exécution et d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charge,
- Décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- Décider de mettre à la réforme tout bien et acter sa sortie du patrimoine du syndicat,
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Régler les conséquences dommageables des accidents où sont impliqués des véhicules du Syndicat dans la limite de 5000€,
- Signer toute convention en partenariat technique avec d'autres organismes qui n'engage pas financièrement le Syndicat,
- Autoriser, au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations et organismes dont il est membre,
- Intenter, au nom du Syndicat, les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, dans tous les recours et devant toutes les juridictions, et de transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 € pour les collectivités de 50 000 habitants et plus. Cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, au nom du syndicat.
- Attribuer une subvention de fin d'année aux agents avec enfants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

- **DECIDE** que, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, le premier vice-président pourra exercer les délégations ayant fait l'objet de la présente attribution au Président.

Voté à la majorité (48 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention)

INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS –DELIBERATION 2026-05-006

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser une indemnité au Président et aux vice-présidents du Syndicat,
- **FIXE** le taux de 29.53% pour le président, et le taux de 11,81% pour les vice-présidents,
- **DIT** que ces indemnités seront revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice de la Fonction publique
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget

Voté à l'unanimité (2 abstentions)

LIEUX DE REUNION DES COMITES SYNDICAUX –DELIBERATION 2026-05-007

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acter le principe d'alternance pour la fixation de ses lieux de réunion, sous réserve que ceux-ci permettent la publicité des séances et respectent les exigences de neutralité, d'accessibilité et de sécurité,
- **PRECISE** que chaque convocation aux réunions du comité syndical fera explicitement mention du lieu retenu pour ladite séance.

Voté à la majorité (49 voix pour, 1 voix contre)

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER DU GROUPE D' ACTIONS LOCAL GATINAIS FRANCAIS – DELIBERATION 2026-05-008

Dans le cadre de la nouvelle mandature et afin de contribuer à la mise en œuvre du programme LEADER, le SIARJA est invité à désigner, pour le comité de programmation se réunissant 4 fois par an, **1** délégué titulaire et **1** délégué suppléant.

Se sont présentés pour être titulaire : Monsieur Michael MÉRIGOT

Se sont présentés pour être suppléant : Monsieur Jérôme LENOIR

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la poursuite de la participation du SIARJA au comité de programmation du LEADER du GAL Gatinais français ;
- **DÉSIGNE** par un vote à bulletin secret Monsieur Michael MÉRIGOT en tant que titulaire et Monsieur Jérôme LENOIR en tant que suppléant.

Voté à la majorité (48 voix pour, 1 blanc et 1 abstention)

Prochain comité le Jeudi 18 Juin à 19h salle polyvalente d'Ormoy la Rivière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h32

Le Président,
Michaël MÉRIGOT